

Article 9:

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase, d'utiliser la colle dans une enceinte autre que celle désignée à cet effet.

Article 10 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors du tournoi.

Article 11:

Le tournoi ne sera pas interrompu. Un buffet et une buvette seront à la disposition de tous (boissons chaudes et froides, pâtisseries et sandwiches).

Article 12:

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par la FFTT. La compétition s'effectuera avec des balles blanches plastiques fournies par l'organisateur.

Article 13:

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 14:

L'organisation se réserve le **droit d'annuler le tournoi**, de supprimer un tableau ou de modifier la dotation en cas d'inscriptions insuffisantes dans un tableau ou de conditions météo ne permettant pas la circulation routière.

Article 15 : Tableau des récompenses en Euros

Tous les prix dans le tableau ci-dessous seront par espèces.

	Vainqueur	Finaliste	$\frac{1}{2}$ Finaliste	$\frac{1}{4}$ Finaliste
Série A	30	15	X	X
Série B	40	20	10	X
Série C	50	25	10	X
Série D	60	30	15	X
Série E	70	35	15	X
Série F	80	40	20	X
Série G	80	40	20	X
Série H	100	50	25	10
Série I	120	60	30	15
Série J	150	75	40	15
Série K	250	100	50	20
Série L	500	250	150	40
Série M	80	40	20	X



Dieppe Universitaire Club

Tennis de Table

Les 5 et 6 Janvier 2019

(Maison des sports 20 Bis, Avenue Gambetta 76200 DIEPPE)

9ème Tournoi National de Tennis de Table 3600€ de dotations (En espèces)

Inscription possible sur notre site

<http://dieppeuctt.free.fr>

REGLEMENT :

Article 1:

La section tennis de table du Dieppe U.C. organise les 5 et 6 janvier 2019 son 9^{ème} tournoi national à la maison des sports de Dieppe.

Ce tournoi se déroulera sur 36 tables.

Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant chaque tableau.

Le forfait du joueur sera prononcé 5 min après le premier appel.

Article 2:

Ce tournoi (Homologation FFTT N° ?/2018) est ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT.

La présentation de l'attestation de licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire lors du pointage.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 2^{ème} phase 2018/2019 (communiqué par la FFTT fin décembre).

Article 3:

Cette épreuve comporte les tableaux suivants :

Le Samedi 5 Janvier

Tableaux	Caractéristiques	Heure début	Droits inscription	Nombre maximum de joueurs
A < 800	de 500 à 799 pts	11h00	8 €	72
B < 1000	de 500 à 999 pts	13h30	8 €	72
C < 1200	de 500 à 1199 pts	15h00	8 €	72
D < 1400	de 800 à 1399 pts	11h00	8 €	72
E < 1600	de 1000 à 1599 pts	12h00	8 €	72
F < 1800	de 1200 à 1799 pts	13h30	8 €	72

Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux :

- A+D+E soit au maximum de 216 inscrits

- B+C+F soit au maximum de 216 inscrits

Le Dimanche 6 Janvier

Tableaux	Caractéristiques	Heure début	Droits inscription	Nombre maximum de joueurs
G < 1300	de 500 à 1299 pts	9h30	9 €	72
H < 1500	de 500 à 1499 pts	8h30	9 €	72
I < 1700	de 500 à 1699 pts	12h15	9 €	72
J Non num.	de 1300 à non numéroté	9h30	9 €	72
K N° 500	de 1500 à n° 500	11h00	9 €	72
L Open	Toutes catégories	13h30	9 €	72
M Dames	Féminines	12h15	9 €	24

Il n'est pas possible de s'engager en même temps dans les tableaux I et M. (début à la même heure)

Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux :

- G+H+J+K soit au maximum de 288 inscrits

Les Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3 joueurs. Les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins excepté le tableau M qui est réservé aux féminines.

Article 4:

INSCRIPTION SUR LE SITE DU CLUB POSSIBLE

<http://dieppeuctt.free.fr>

Les engagements accompagnés des droits de participation (chèque à l'ordre de Dieppe UC TT) doivent impérativement parvenir au plus tard le Vendredi 4 janvier 2019 avant 18h00 auprès de :

- Mr Gérard LESEUR / immeuble Raoul Dufy Apt 36 / 1, rue Nicolas Lémercy 76370 Neuville les Dieppe

Tel.: 02 35 82 99 06 / Port : 06 21 34 94 47 / E-Mail : leseurcajot@orange.fr

- Mr Pascal CAVECIN / 1750, route de la mer 76119 Ste marguerite / mer

Tel : 02 35 83 85 13 / Port : 06 22 25 93 59 / E-Mail : cavecin.pascal@hotmail.fr

Article 5:

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, excepté la finale du tableau L qui se jouera au meilleur des 7 manches.

Article 6:

Un participant ne pourra pas s'inscrire dans plus de 3 tableaux le samedi et 3 le dimanche.

Un joueur absent lors de son premier tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Un joueur absent le samedi et n'ayant pas prévenu les organisateurs sera désinscrit pour les tableaux du dimanche.

Article 7:

Le juge arbitre de ce tournoi sera Mr ROYER Patrick (JAN) assisté de Mr Pascal CAVECIN (JA3). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou de réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 8:

La mise en poule se fera 10 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public de mise en tableau se fera à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec respect des assiettes